

Bulletin local d'information syndicale

Non au travail gratuit !

TEMPS D'ACCUEIL

« 10 minutes, ça compte : on décompte ! »

Pour la troisième année consécutive SUD Éducation 04 lance la consigne de décompter les temps d'accueil (8h20-8h30 et 13h20-13h30) des 108h.



Malgré des demandes répétées, le ministère de l'Éducation nationale et ses sbires continuent de mettre en place un **service de travail obligatoire non rémunéré** dans le premier degré. Si vous avez suivi les campagnes de SUD Éducation à ce sujet, vous savez qu'il s'agit de la question des temps d'accueil : 10 minutes en début de matinée, autant en début d'après-midi, parfois dans la cour, parfois dans la classe, parfois assuré par tous les enseignants, parfois organisé selon un tableau de service. Avec la même réalité néanmoins : **notre responsabilité s'exerce lors de ce temps.**

Depuis quatre ans, dans de nombreuses académies, certains syndicats, dont SUD éducation, ont donné comme consigne syndicale de décompter ces 10 min d'accueil par demi-journée sur le temps annualisé dévolu aux APC. Dans certaines (Paris et la Seine-Saint-Denis par exemple), un véritable rapport de force s'est instauré car de très nombreuses écoles ont répondu à cette consigne.

C'est ce rapport de force que nous devons continuer de construire dans les Alpes de Haute-Provence !

Ce temps qui débute avant le temps officiel de la classe n'est pas prévu dans le temps de service cadré par la circulaire du 4 février 2013 (24h de classe hebdomadaire + 108h annualisées). **Nous sommes bel et bien devant une contradiction de l'administration qui ne peut pas imposer sans contrepartie à un fonctionnaire de faire plus que son temps de service.**

Une controverse est soulevée par certains syndicats qui appellent clairement à ne pas suivre notre consigne. Ils arguent que, selon le Conseil d'État, les dispositions du décret relatif aux obligations réglementaires de service « définissent les obligations hebdomadaires de service des enseignants pendant les périodes de scolarisation des élèves, sans priver le ministre de son pouvoir d'organisation du service en dehors de ces périodes » (CE, 30 décembre 2002, n°234626).

Autrement dit l'administration peut tout à fait nous demander de faire plus que 24h hebdomadaires... Très bien. **Mais rien ne dit que cela doive être à titre gratuit ! C'est ce point-là que Sud éducation conteste.**

Sud éducation réaffirme son opposition ferme au travail gratuit des enseignants et appelle donc les collègues à en discuter collectivement et à agir !

Nous demandons :

- **La prise en compte de ces heures dans notre temps de service.**
- **Que l'exercice de ce temps d'accueil soit rémunéré en plus du traitement ou fasse l'objet d'une compensation horaire par une dispense d'activités en les décomptant de nos 108 heures.**

Comment agir ?

- Nous appelons les collègues à suivre la consigne syndicale consistant à refuser de travailler gratuitement et à décompter ces 10 min d'accueil par demi-journée sur le temps annualisé dévolu aux APC. Selon les cas, ce peuvent être 54h annuelles qui sont consacrées à ce temps d'accueil (cas fréquent où l'enseignant assure l'accueil chaque demi-journée).
- Nous appelons les collègues à en discuter et à agir collectivement.
- Nous appelons les collègues à envoyer aux DASEN des résolutions de conseil des maîtres ou individuelles et à **nous les faire parvenir au syndicat en copie. (Voir modèles en pièce jointe)**

Face aux sollicitations de SUD Éducation dans diverses académies, l'administration a demandé des instructions au Ministère qui ne répond pas. L'administration reste muette, exerce parfois des pressions, mais ne sanctionne pas. Il faut donc rester ferme sur la position et ne pas hésiter à nous prévenir le cas échéant.

SUD Éducation 04

1) Non, nous n'acceptons pas que l'État fasse dormir des enfants dans la rue.

Il y a deux semaines exactement nous recevions l'information comme quoi l'hébergement d'urgence avait fermé sa porte à une famille de 4 personnes dont deux enfants en leur disant qu'il n'y avait pas de solution. Cette même famille avait « dormi » la nuit précédente dans la gare St-Charles. Depuis nous avons fait circuler une pétition (lien pour la version en ligne : <http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article54472>) qui a recueilli plus d'un millier de signatures (250 papier et 800 en ligne), organisé 3 rassemblements et en préparons d'autres car cette situation est inacceptable.



Depuis nous avons appris que 3 autres familles étaient dans ce cas et que le RESF de Manosque était également face à ce problème. Certes nous avons été reçus et écoutés mais rien n'est réglé et nous continuerons à revendiquer un hébergement d'urgence qui respecte la dignité humaine pour tous (Français sans abris et demandeur d'asile).

La libre circulation, oui et pas que pour le fric !

Christian pour SUD Éducation 04

Proposition RESF Digne pour les jours à venir :

- **Samedi 1^{er} octobre** au marché de Digne (en haut des marches) à partir de 11h.
- Proposition pour **mercredi prochain 5 octobre** : rassemblement devant la mairie avec remise d'une lettre ouverte aux élus.
- Réunion du réseau tous les premiers jeudi du mois (jeudi 6 octobre) au 15 rue de la curaterie à Digne.

Demandez votre inscription sur la liste resf AHP (resf04@ymail.com)

2) Projet de réforme de l'évaluation des enseignant-e-s

Le 31 mai 2016, Najat Valaud Belkacem déclarait : « Je souhaite passer d'une gestion administrative à une gestion des ressources humaines ».



C'est à l'occasion des annonces sur les « augmentations de salaires » dont les visées électoralistes n'ont trompé personne que le ministère a dévoilé les principes d'une modification en profondeur de l'évaluation des enseignant-e-s. Plusieurs réunions avec les organisations syndicales qui siègent au Comité technique ministériel de l'éducation nationale se sont tenues à la fin juin et en juillet, d'autres sont prévues les 15 et 16 septembre.

SUD éducation se bat pour la suppression du système actuel d'évaluation basé sur l'inspection-notation, qui est par ailleurs totalement décrédibilisé aux yeux des collègues. Mais celui que projette le ministère pour le remplacer, basé sur l'instrumentalisation managériale de l'autoévaluation et l'entretien professionnel, est encore pire.

Au lieu de donner à la profession plus de liberté pédagogique et d'autonomie, le projet révélé le 23 août promet une soumission à la hiérarchie encore plus grande.

Plus d'infos sur :

<http://www.sudeducation.org/Projet-de-reforme-de-l-evaluation.html>

Fédération SUD Éducation

3) Contre la loi travail et son monde, poursuivre la lutte par la mobilisation

Malgré la promulgation de la loi – à grands coups de 49-3 et de matraques – la mobilisation a repris le 15 septembre contre la loi Travail et le monde qu'elle porte : celui de toujours plus d'arbitraire patronal, de destruction des droits et garanties collectives, de précarité et de chômage, d'inégalités.

Lorsque les travailleurs et les travailleuses (salarié-e-s en poste, privé-e-s d'emploi, en formation, retraité-e-s) se mobilisent, font grève et descendent dans la rue, ce monde capitaliste est contesté et la « question sociale » est au centre des débats.

A l'inverse, lorsque nos luttes refluent, ceux et celles qui nous gouvernent ou aspirent à le faire relancent un climat politique délétère – de surenchère sécuritaire, xénophobe et raciste – et les politiques libérales redeviennent l'horizon perpétuel et indiscuté de nos sociétés – avec, là aussi, une surenchère dans les projets de régression sociale.

Alors il faut continuer. Bien entendu, tous les moyens sont bons pour poursuivre le combat. Mais ne tombons pas dans le panneau des gesticulations qui masquent mal le choix du renoncement. Seul le rapport de force permettra de changer la donne.

Alors il faut lutter, ne pas se coucher, ne pas laisser la place mais l'occuper, de jour, de nuit, à



**---RÊVE
GÉNÉRALE**

l'automne comme au printemps. Cela veut dire que la mobilisation tou-te-s ensemble doit se poursuivre et trouver les formes de son expansion, par la grève, les manifestations, le développement des espaces et des cadres d'auto-organisation.

Parce qu'il faut imposer l'abrogation de cette loi, malgré sa promulgation, comme nous l'avons fait pour le CPE. Et parce qu'en reprenant nos mobilisations, à travers nos actions, nos revendications, notre volonté de transformation sociale radicale, nous pouvons redonner sens à l'action collective et force à ceux et celles qui n'ont rien, pour ouvrir la voie à un véritable projet alternatif de société solidaire.

Fédération SUD Éducation

Et une BD pour savoir si vous êtes SUDISTE ou pas.

1. Hé les profs ! Ça vous dit de faire un test : "Quelle est votre sensibilité syndicale ?"

Ok, vas-y !

Bon, première question : L'école devrait servir...

- a) à faire réussir les élèves les plus méritants.
- b) à donner les mêmes chances à tous les élèves de finir en haut de l'échelle sociale.
- c) à réduire et même supprimer les inégalités culturelles et sociales entre les élèves.

C !!!

2. Pour vous, un syndicat, c'est :

- a) un groupe de fainéants planqués qui ne servent à rien !
- b) des gens qui gèrent mes problèmes de carrière ou de mutation.
- c) des collègues comme moi qui s'associent pour défendre nos droits à tou-te-s et en conquérir de nouveaux !

C !!!

3. Un bon principe pour les statuts et salaires des enseignants :

- a) le statut et le salaire selon le prestige du concours obtenu.
- b) plus les élèves sont grands, plus le travail est exigeant...
- c) à travail égal, statuts, temps de travail et salaires égaux !

C !!!

4. Qu'est-ce qui pourrait vous décider à vous mettre en grève ?

- a) rien !
- b) la hausse des salaires avant tout !
- c) la baisse des effectifs des classes, la titularisation des personnels précaires et un statut unique pour tous les enseignants, l'arrêt des subventions à l'école privée, sans compter toutes les revendications interprofessionnelles (l'emploi, les salaires, la baisse du temps de travail, les retraites...) !

C !!!

Résultats : Vous avez une majorité de...

- a : Continuez, vous finirez peut-être ministre de l'Éducation nationale !
- b : Vous trouverez certainement chaussure à votre pied ailleurs dans l'offre syndicale...
- c : Bienvenue à **SUD**éducation !